

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

DÉCISION

numéro
CCDC_260408_042

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°11 REVÊTEMENTS DE MURS DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION DU SITE D'ACCUEIL DU SERVICE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Le Président de la communauté de communes Lodévois et Larzac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier les articles 5211-2, 5211-10 et l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°CC_230704_16 du Conseil communautaire du 4 juillet 2023 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Président la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

VU la décision du Président n° CCDC_250514_037 du 14 mai 2025 relative à l'attribution à l'EURL IMPA ART du lot n° 11 revêtements de murs du marché de travaux pour la construction du site d'accueil du service de collecte des ordures ménagères,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent une plus-value sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n° 1 au lot n° 11 *Revêtements de murs* du marché de travaux pour la construction du site d'accueil du service de collecte des ordures ménagères avec l'EURL IMP ART, afin d'ajuster des prestations prévues au contrat initial,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n° 1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à mille-cent-cinq euros hors taxes (1 105,00 € HT) soit mille-trois-cent-vingt-six euros toutes taxes comprises (1 326,00 € TTC), introduit un écart de dix-huit virgule soixante-sept pourcent (18,67%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à sept-mille-vingt-quatre euros hors taxes (7 024,00 € HT) soit huit-mille-quatre-cent-vingt-huit euros quatre-vingt centimes toutes taxes comprises (8 428,80 € TTC),

- **ARTICLE 4** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-200017341-20260408-lmc124481-AR-1-

1
Date de télétransmission : 08/04/26
Date de publication : 14/04/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le huit avril deux mille vingt-six,

Le Président
Jean-Luc REQUI



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT EN PLUS-VALUE N° 01

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A – Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes Lodevois et Larzac
1 Place Francis Morand – 34 700 Lodève

B – Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

EURL IMP ART
200 Chemin de Rieucoulon - 34430 St Jean de Vedas
Florent.decodif@gmail.com
SIRET : 513 468 215 000 27

C – Objet du marché public

■ **Objet du marché public :**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Construction du site d'accueil du service de collecte des ordures ménagères
Lot N°11 : Revêtements de murs
Marché N°2025TVX024**

- **Date de la notification du marché public :** 22/05/2025
- **Durée d'exécution du marché public :** 9 mois (durée initiale) prolongée à 12 mois par OS
- **Montant initial du marché public :**
 - Taux de la TVA : 20%
 - Montant HT : 5 919,00 €
 - Montant TTC : 7 102,80 €

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant dans le cadre de l'article R2194-3 du code de la commande publique

- Prestation de mise en peinture des portes non prévue au marché initial

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1105,00 €
- Montant TTC : 1326,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 18,67%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 7 024,00 €
- Montant TTC : 8 428,8€

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
<i>N. Nisfranjolo</i> Gérant	<i>30.03.2026.</i> <i>st jean de vedas</i>	 IMPA ART 200 Chemin de Rieucoulon 34430 ST JEAN DE VEDAS Tél: 06 26 38 83 32 613 468 218 R.C.S

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accordcadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.